

Nous sommes tous d'accord, je crois, que, pour atteindre cet objectif, le Comité devra établir une infrastructure et un *modus operandi* lui permettant d'identifier rapidement les secteurs prioritaires, ou les domaines de coopération. Parallèlement, le cadre de l'Organisation doit amener la rencontre des secteurs concernés des milieux d'affaires de nos pays respectifs et les inciter à avoir d'étroites relations de travail. Car, en fin de compte, le succès de nos objectifs dépendra de leur réaction aux travaux futurs du Comité mixte. Je tiens à souligner ici que les autorités du Canada et de la Communauté ne chercheront pas à faire de l'accord l'instrument d'une attitude interventionniste qui ne conviendrait pas à nos systèmes économiques: telle n'est pas d'ailleurs notre intention. Nous devons plutôt, dans des secteurs choisis, essayer de promouvoir la coopération économique et commerciale et créer, notamment, un milieu propice à la coopération industrielle. Bref, même si le gouvernement garde un rôle actif, il va de soi, étant donné notre système économique, que les résultats dépendront surtout du secteur privé, et en particulier de l'empressement avec lequel ce dernier répondra à ce que j'appellerais "l'action catalytique" du gouvernement. Je veux dire par là que les milieux d'affaires devront être prêts à saisir les occasions qui naîtront d'un processus dont ils auront été, bien sûr, étroitement solidaires.

Le Canada est également très conscient du fait que la mise en application efficace de l'accord nécessitera souvent la participation et la collaboration des gouvernements provinciaux. Nous y tenons et il va de soi que nous prendrons toutes les dispositions nécessaires pour associer les autorités provinciales au processus d'application de l'accord. Je suis heureux de dire que nos provinces ont manifesté un vif intérêt et qu'elles ont accordé leur appui à la politique européenne du gouvernement, surtout en ce qui a trait aux perspectives qu'ouvre l'accord liant le Canada à la Communauté européenne.

Le programme de travail proposé par le Comité mixte, et que les représentants étudieront un peu plus tard, semble offrir un menu bien équilibré. Je sais que dans des secteurs comme celui des métaux non ferreux ou celui des produits forestiers, certains travaux préliminaires ont déjà commencé et que des missions ont été échangées. Ces domaines présentent un grand intérêt pour les deux parties. Il en est de même pour d'autres projets de coopération au chapitre des télécommunications, de la construction, de l'industrie nucléaire et de l'uranium. Étant moi-même originaire d'une région du Canada où l'industrie de la pêche joue un rôle économique primordial, je suis naturellement heureux, et intéressé,